

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 615

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

808 864 417 RCS Montpellier.

STERNE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 501000 EUR.

Adresse : 39, rue Jean Giroux, Parc Euromedecine II, 34080 Montpellier.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion STERNE Société par actions simplifiée au capital de 501.000 euros siège social : MONTPELLIER (34080) Parc Euromédecine II - 39 rue Jean Giroux RCS MONTPELLIER 808 864 417
AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ I.D.E.E. DE LA SOCIÉTÉ STERNE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VANNES du 31 mars 2019, la société STERNE envisage de transmettre l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à la société I.D.E.E.. Au regard du bilan au 31 décembre 2018 de la société STERNE, l'actif et le passif de cette société dont la transmission à la société I.D.E.E. est prévue, s'élèvent à : - Actif : 607.781 euros - Passif : 91.108 euros faisant ressortir un actif net de 516.763 euros. L'opération prendra effet au 1er janvier 2019, les opérations de la société STERNE réalisées depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société I.D.E.E.. Le rapport d'échange est fixé à une (1) action de la société absorbée STERNE contre 3,21 actions de la société absorbante I.D.E.E. Compte tenu du rapport d'échange, la société absorbante I.D.E.E. augmentera son capital de 149.563,53 € pour le porter à 300.688,53 €, par création de 160.821 actions nouvelles d'un montant nominal de 0,93 € chacune. Le montant prévu de la prime de fusion est de 367.199,47 €. La société I.D.E.E. annulera, par voie de réduction de capital ses propres parts qu'elle recevra dans le patrimoine qui lui sera transmis par STERNE Le capital porté à 300.688,53 € € à la suite de la fusion sera réduit de 151.125 € pour être ramené à 149.563,53 €. Les créanciers des sociétés STERNE et I.D.E.E., dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour chacune des sociétés STERNE et I. D. E. E. de dépôts le 11 avril 2019 au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER..